

**UNITED NATIONS**  
HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS  
FIELD OPERATION IN BURUNDI



**HRFOB**



**NATIONS UNIES**  
HAUT COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME  
OPERATION SUR LE TERRAIN AU BURUNDI

**SURVOL DES ACTIVITES  
DE LA MISSION D'OBSERVATION DES  
DROITS DE L'HOMME AU BURUNDI  
DU 17 DECEMBRE 1997 AU 22 JANVIER 1998**

**Survol des activités de la division d'Observation des droits de l'homme  
au Burundi du 17 décembre 1997 au 22 janvier 1998.**

---

1. Au 22 janvier 1998, l'effectif de la Mission d'observation était de 11 observateurs, de deux officiers de sécurité et de deux techniciens. Des recrutements sont en cours pour faire passer cet effectif à 20 observateurs dans les plus brefs délais. Les restrictions en matière de sécurité signalées dans le rapport précédent étaient encore en vigueur au cours de la période en revue. Ainsi, la Mission n'a pas été souvent autorisée par la Cellule de sécurité des Nations Unies à se rendre sur certains sites où des violations des droits de l'homme se seraient produits à cause de l'utilisation de mines anti-char et anti-personnel ou suite à des affrontements entre militaires et rebelles. La Cellule exige en effet que les déplacements dans ces régions s'effectuent en véhicule blindé. La Mission souligne le caractère indispensable de ce genre de véhicule pour garantir la sécurité des observateurs dans les zones dangereuses. Deux jeeps blindées pouvant contenir 5 personnes chacune ont été commandées en liaison avec le Département des opérations de maintien de la paix (DPKO) et sont attendues à Bujumbura, courant mars.

2. La période considérée a été marquée par des événements politiques et sécuritaires importants. Les discussions des cadres burundais sur l'orientation de la politique générale du gouvernement de transition, qui ont débuté dans la province de Gitega, se sont poursuivies à Bujumbura et à Bururi. La deuxième table ronde sur le processus de paix aura bientôt lieu, a précisé la radio nationale. Diverses associations de masse sont invitées à y participer. Une réunion sur le règlement des conflits s'est tenue à Arusha, en Tanzanie du 21 au 23 janvier 1998. Le Burundi y est représenté par son Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération, M. Luc Rukingama. Le Président de la République du Burundi, a effectué une visite en Erythrée dans le cadre de l'ouverture de relations bilatérales et de coopération économique entre les deux pays.

3. M. Berhanu Dinka, Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies et Coordonnateur humanitaire dans la région des Grands Lacs ainsi qu'une délégation de l'OUA ont visité le Burundi

durant la période en revue.

4. Au cours d'une entrevue radiotélévisée, M. Pascal Firmin Ndimira a dressé un bilan positif des activités gouvernementales pendant l'année écoulée. Dans la même lancée, le Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération s'en est pris à l'embargo imposé au le Burundi en indiquant qu'il était temps qu'il soit définitivement levé. Pour sa part, le Ministre de la Défense a fait état de l'amélioration de la situation de sécurité au Burundi en 1997.

5. Depuis le 1er janvier 1998, la sécurité, au petit matin, a été fortement perturbée à Bujumbura. Une attaque de rebelles sur la base militaire de Gakumbu, l'aéroport international de Bujumbura et la zone de Rukaramu, en commune de Mutumbuzi province de Bujumbura-rural, s'est soldée par la mort de plus de 200 civils. Les attaques de rebelles se multiplient autour de Bujumbura, essentiellement, entraînant des ripostes et des opérations militaires. Les forces de l'ordre semblent combattre sans relâche les rebelles dans les hauteurs surplombant la capitale. Le vendredi 9 janvier, en particulier, et durant tout le week-end qui a suivi, des crépitements d'armes et des tirs à l'arme lourde ont été entendus dans toute la capitale. Par ailleurs, des affrontements ont également eu lieu sur la RN1, ces jours-là, obligeant les véhicules des usagers de cette voie à éviter cet axe routier vital pour la capitale. Des tirs à l'artillerie lourde ont retenti à Bujumbura toute la journée du 12 janvier 1998.

6. Le Directeur de la Communication et Porte-parole au Ministère de la Défense nationale est intervenu à la télévision nationale burundaise pour donner des explications sur ces tirs. Il a déclaré que depuis quelques jours les forces de l'ordre pourchassaient les rebelles, auteurs de l'attaque de Rukaramu, qui se sont retranchés à Bujumbura-rural. Ces rebelles tentaient d'entrer dans la ville de Bujumbura et multipliaient les attaques dans les quartiers périphériques. Durant la nuit du 17 au 18 janvier 1998, les habitants de Bujumbura et particulièrement ceux des quartiers de Gihosha, Gasenyi et de Gikungu ont été réveillés par le bruit des canons, des rafales et des crépitements d'armes automatiques. Ce vacarme a continué toute la journée en diminuant progressivement d'intensité. Dans une interview à la télévision, le dimanche 18 janvier 1998 à 20h30, le porte-parole

du Ministère de la Défense Nationale a indiqué que ces tirs étaient dûs à des militaires qui pourchassaient les rebelles tentant d'entrer dans la ville. Toujours selon ce Porte-parole, les rebelles chercheraient à se faire de la publicité en s'attaquant aux alentours de Bujumbura. Pour sa part, le Maire de la ville a rassuré les habitants de Bujumbura en leur disant que les forces de l'ordre avaient la situation bien en main.

7. En effet, depuis quelques jours, on observe une présence renforcée de militaires et de policiers municipaux partout dans la ville. Des camions militaires remplis de soldats se rendent vers des destinations inconnues. Ces perturbations de la sécurité ont parfois entraîné la fermeture momentanée de la route nationale, Bujumbura-Kayanza menant en direction de la frontière du Rwanda.

8. Le phénomène des mines n'a pas disparu, bien que l'on note une certaine accalmie. Le week-end du 9 au 11 janvier 1998, le véhicule d'une ONG internationale a sauté sur une mine dans la zone de Maramvya en commune de Mutimbuzi, province de Bujumbura-rural. Le véhicule a été endommagé, mais il n'y a pas eu de dégât humain. En province de Bujumbura-rural, commune Mubimbi, un véhicule a sauté sur une mine anti-chars faisant 8 morts et deux blessés dans la semaine du 16 au 23 décembre 1997.

9. A l'intérieur du pays, la sécurité a été globalement bonne au cours de la période considérée. Cependant, outre Bujumbura-rural, les provinces de Cibitoke et Bururi ont connu d'importantes perturbations dues notamment aux attaques des rebelles, aux affrontements entre militaires et rebelles, et aux opérations militaires. Au début du mois de janvier 1998, par exemple, au moins 32 personnes ont été tuées par des rebelles au cours d'une attaque en commune Mabayi, province de Cibitoke. Le 20 janvier, une autre attaque de rebelles a eu lieu à Rumonge en province de Bururi; une douzaine de civils ont été tués.

10. Au cours de la période en revue, le banditisme a connu une accalmie à Bujumbura-mairie. Les vols et attaques à main armée ont été moins fréquents. La Mairie de Bujumbura a introduit de

nouvelles cartes d'identité qui devraient permettre un meilleur contrôle de la sécurité et du mouvement des populations dans la capitale.

11. En ce qui concerne les sinistres, le retour des regroupés sur leurs collines d'origine dans les provinces de Kayanza, Muramvya et Karuzi se poursuit. Ainsi, des milliers de personnes ont déjà regagné leurs collines.

12. Si la situation générale des droits de l'homme s'améliore dans certaines provinces, celles de Bujumbura-rural, Cibitoke et Bururi font l'objet de violations souvent très graves des droits de l'homme, surtout du droit à la vie. La Mission a reçu de nombreuses allégations d'atteintes au droit à la vie attribuées non seulement aux militaires, mais aussi aux groupes armés qui attaquent les populations civiles. Les militaires à la recherche de ces groupes font des victimes parmi la population civile qu'ils accusent parfois de collaboration avec les rebelles.

13. La Mission d'observation a visité régulièrement la prison centrale de Mpimba et d'autres lieux de détention en Mairie de Bujumbura. Comparativement à la période précédente, les observateurs n'ont constaté aucun changement particulier au niveau des procédures d'arrestation; mais pour les conditions de détention et du traitement des dossiers des prévenus, on note une amélioration suite à l'intervention du Ministre de la Justice. La Mission n'a observé aucun cas de mauvais traitements sur des détenus pendant cette période.

14. Les efforts des autorités pour lutter contre l'impunité se poursuivent. Le procès des personnes accusées de participation au putsch d'octobre 1995, qui a coûté la vie au Président Ndadaye, s'est ouvert pour la cinquième fois à la Cour suprême de Bujumbura, le 19 janvier 1998, puis a été renvoyé 20 mars pour audition de témoins.

15. La cinquième session des chambres criminelles a débuté, le 12 janvier 1998, à Bujumbura, à Gitega et à Ngozi. Les avocats nationaux et internationaux constitués par le CNUDH assurent aussi bien la défense des prévenus que celle des parties civiles dans le cadre du programme d'assistance

judiciaire. Ce programme apprécié à la fois par le gouvernement, les bénéficiaires et les ONG, manque toujours de moyens financiers et matériels, tandis que les demandes d'assistance adressées au Centre s'accroissent. La Mission réitère son souhait que des moyens plus substantiels soient mis à sa disposition pour lui permettre d'accroître cette assistance au bénéfice des prévenus et des victimes et appuyer les autorités burundaises dans leur lutte contre l'impunité et leurs efforts pour la réconciliation et la paix au Burundi. Comme les rapports précédents l'ont déjà indiqué, ce programme contribue de manière sensible à instaurer un véritable débat judiciaire et à rétablir la confiance des populations dans la justice burundaise malgré les lourdes condamnations qui continuent d'être prononcées.

16. L'ensemble des volets du CNUDH et les ONG locales des droits de l'homme, aux côtés des représentants gouvernementaux, ont célébré le 49ème anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, à Bujumbura, du 10 au 20 décembre 1997. Diverses activités, telles les conférences-débats, les pièces de théâtre, les jeux, compétitions sportives, les spots et discussions radiotélévisés sur les droits de l'homme et la paix, ont été organisés pendant cette période.

Cette année, l'accent est mis sur la sensibilisation de la jeunesse et la participation responsable des ONG nationales à l'instauration d'une culture des droits de l'homme, de la paix et de la démocratie.

17. La quatrième mission de M. Sergio Paolo Pinheiro, Rapporteur spécial sur les droits de l'homme au Burundi, qui s'est déroulée du 7 au 20 décembre 1997, s'est achevée dans de bonnes conditions. Cette visite a été bien accueillie tant par les autorités que par le public burundais. Le Rapporteur spécial a été en mesure de se rendre par la route dans quatre provinces et de se faire une idée plus concrète des conditions de sécurité prévalant dans le pays et de la situation des droits de l'homme.

Résumé de la situation générale des droits de l'homme au Burundi du 17 décembre  
1997 au 22 janvier 1998

1. Au cours de la période en revue, les hautes autorités burundaises ont dressé le bilan de l'année 1997 qu'elles ont qualifié de positif. Pour sa part, le Ministre de la défense a indiqué que la sécurité dans le pays avait été bonne dans l'ensemble. Le Ministre des relations extérieures et de la coopération a déclaré qu'il était temps de lever l'embargo imposé au Burundi, dénoncé de toute part.

2. Les discussions des cadres burundais sur l'orientation de la politique générale du gouvernement de transition se sont poursuivies à Bujumbura et à Bururi au cours de ces dernières semaines. Les préparatifs en vue de la deuxième table ronde du débat national sur le processus de paix au Burundi sont en cours. Cette table ronde qui se tiendra à Gitega devrait réunir également diverses organisations de masses pour procéder à des échanges de vue et formuler des propositions concrètes sur le processus de paix au Burundi. Cette table ronde ne réunira que des Burundais de l'intérieur. Une rencontre sur le règlement des conflits s'est tenue à Arusha, en Tanzanie, du 21 au 23 janvier 1998. Le Burundi a été représenté à cette rencontre par le Ministre des relations extérieures et de la coopération.

3. La nouvelle année au Burundi a commencé avec l'attaque de groupes rebelles sur la base militaire de Gakumbu, l'aéroport international de Bujumbura et la petite localité de Rukaramu en commune de Mutinbuzi, province de Bujumbura-rural. Cette attaque perpétrée au petit matin du 1er janvier 1998 a fait plus de 200 morts parmi la population civile de Rukaramu. Depuis cette date, les rebelles multiplient les attaques aux alentours de Bujumbura. Des crépitements d'armes et des tirs à l'artillerie lourde dans les hauteurs surplombant la capitale retentissent souvent dans la ville. Les autorités burundaises ont expliqué sur les antennes de la radio et de la télévision nationales que les coups de feu entendus provenaient des opérations menées par les forces de l'ordre pour déloger les rebelles qui, après l'attaque du 1er janvier, s'étaient retranchés dans la province de Bujumbura-rural. Ces perturbations de la sécurité ont entraîné à diverses reprises la fermeture de la route nationale no. 1, c'est-à-dire l'axe Bujumbura-Kayanza menant à la frontière rwandaise, qui est

- 2 -

vital pour la capitale du pays. Depuis quelques jours la situation s'est en partie normalisée, bien que des coups de feu lointains soient parfois entendus.

4. L'état de la sécurité est meilleur dans le reste du pays, hormis Bujumbura-rural et quelques zones peu sûres qui existent encore dans les provinces de Bururi et Cibitoke, où des attaques de rebelles, des affrontements entre rebelles et militaires ainsi que des opérations militaires ont été signalés. Une attaque perpétrée par les rebelles, le 20 janvier 1998, à Rumonge en province de Bururi a fait au moins douze morts parmi les civils. Dans la province de Cibitoke en commune Mabayi, au moins 32 personnes ont été tuées par les rebelles, selon les autorités. La Mission d'observation a reçu de nombreuses allégations d'atteintes au droit à la vie et rencontré des rescapés d'attaques de rebelles et d'opérations militaires survenues essentiellement dans les provinces de Bujumbura-rural, de Bururi et de Cibitoke. Les déplacements des observateurs des droits de l'homme sur le terrain ont été réduits durant les trois premières semaines de janvier en raison des conditions de sécurité difficiles qui régnaient autour de la capitale.

5. En Mairie de Bujumbura, on note une baisse sensible de la criminalité. Une nouvelle carte d'identité sera distribuée aux habitants de la capitale pour mieux contrôler le mouvement des populations et assurer la sécurité à Bujumbura.

6. La Mission d'observation a effectué des visites à la prison centrale de Mpimba et à d'autres lieux de détention à Bujumbura. Comparativement à la période précédente, la Mission n'a constaté aucun changement particulier au niveau des procédures d'arrestation. Néanmoins, les conditions de détention et de traitement des dossiers des prévenus se sont améliorées suite à l'intervention du Ministre de la Justice.

7. En ce qui concerne les populations regroupées, les opérations de démantèlement se poursuivent dans les provinces de Karuzi, de Kayanza et de Muramvya où des milliers de personnes ont déjà regagné leurs collines.

8. Le gouvernement poursuit ses efforts de lutte contre l'impunité. Le lundi 19 janvier

GVA 557

32



- 3 -

1998 s'est ouvert pour la cinquième fois devant la Cour suprême à Bujumbura, le procès des personnes accusées de participation au putsch du 21 octobre 1993, qui a coûté la vie au Président Ndadaye. Le procès a été à nouveau reporté au 20 mars 1998 pour audition de témoins.

9. La cinquième session des chambres criminelles s'est ouverte à Bujumbura, à Ngozi et à Gitega, le 12 janvier 1998, avec la participation des avocats nationaux et extérieurs constitués par le Centre dans le cadre de son programme d'assistance judiciaire. Ce programme apprécié à la fois du gouvernement, de ses bénéficiaires et des ONG manque toujours de moyens financiers et matériels suffisants. Comme l'ont indiqué les rapports précédents, ce programme contribue largement à l'instauration d'un véritable débat judiciaire et au rétablissement de la confiance des populations en la justice burundaise.

10. Tous les volets du CNUDH et les ONG locales des droits de l'homme, aux côtés des représentants du gouvernement, ont célébré le 49ème anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme à Bujumbura, du 10 au 20 décembre 1997. Diverses activités telles les conférences-débats, les pièces de théâtre, les jeux et compétitions sportives, les spots ou discussions radiotélévisés sur les droits de l'homme et la paix etc. ont été organisés pendant cette période. Cette année, l'accent a été mis sur la sensibilisation de la jeunesse et la participation responsable des ONG nationales à l'instauration d'une culture des droits de l'homme, de la paix et de la démocratie.

11. La quatrième mission de M. Sérgio Paulo Pinheiro, Rapporteur spécial sur les droits de l'homme au Burundi, qui s'est déroulée du 7 au 20 décembre 1997, s'est achevée dans de bonnes conditions. Cette visite a été bien accueillie tant par les autorités que par le public burundais. Au cours de sa Mission, le Rapporteur spécial a visité par la route quatre provinces afin de se faire une idée plus concrète de l'état de la situation des droits de l'homme dans le pays.

